

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 17/05/2024
- *Date d’Affichage : 17/05/2024
- *Conseillers en exercice : **23**
- *PRÉSENTS : **13**
- *VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint
Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO

Etaient absents excusés :

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA
Monsieur Thierry LACOUR pouvoir à Madame Isabelle LACOUR
Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSC, Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL,

Monsieur Bernard Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
Conseil municipal du 25 Avril 2024**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l’établissement d’un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l’Assemblée délibérante. Madame Claudine Barrié ne prends part au vote.

Le Conseil municipal, n’ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 25 Avril 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil municipal du 25 Avril 2024.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 24/05/ 2024

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la publication et notification



Actes reçus en préfecture
095219503695-20240524-DEL223052024-DE
Date de rétrotransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024